



Interview

Les modestes

1er décembre

GRATUIT

kinés seront ils pillés par des pies voleuses grassement rémunérées?

Propos
recueillis
par Jidé

Patrick Béguin, tu es le Président de l'Union et d'Objectif Kiné, à ce titre tu négocies le dossier conventionnel aux côtés de Philippe Gouet. Il semblerait que FVR ait placé une date butoir à la signature de la nouvelle convention, le 31 décembre 2006, peux tu nous expliquer pourquoi ?

Tout simplement parce qu'il n'aime pas faire les choses en même temps, et que les infirmiers tapent à la porte pour négocier leur prochaine convention.

Si au 31 décembre 2006 aucun des deux syndicats n'a signé, que se passera t il ?

Rien, en fait. On restera sur la convention actuelle de 1994 c'est la loi du 13 août 2004 qui veut qu'en cas de non signature d'une nouvelle convention la convention en place est reconduite.

L'intérêt de la profession est bien de ne signer une convention que si ses textes sont avancés ?

Tout a fait !

Le projet de convention de l'U.N.C.A.M. est il acceptable en l'état ?

Non, certainement pas, il n'y a aucune avancée dans ce projet. Les seules modifications qui ont fait l'objet de discussions sont la suppression du DE et du HN, et l'augmentation des sanctions conventionnelles. Donc il n'y a aucune avancée ...

On peut même affirmer que c'est un retour en arrière ?

Pratiquement oui !

Est-il possible qu'un des deux syndicats puisse signer une convention rétrograde uniquement pour satisfaire le



Sommaire

Page 1 à 3	Les modestes kinés seront ils pillés par des pies voleuses grassement rémunérées?
Pages 4 à 5	Pourquoi les MK libéraux Parisiens pratiquent-ils le D.E. ?
Page 6	Le déserteur/ Ils s'affichent en gros !!!
Page 7	Mise au point juridique
Pages 8 à 9	Les kinés dans la ligne de mire de la revue « Prescrire » !
Page 10	L'ostéopathie discutée au ministère de la santé - 28/11/06
Page 11 à 14	Petites Annonces Gratuites

Lettre éditée par les kinésithérapeutes

Pour les kinésithérapeutes

Co-Directeurs de la publication

Patrick BÉGUIN Président de l'Union

Tristan MARÉCHAL Président délégué de l'Union

Rédacteur en chef

Xavier GALLO

« Traits d'Union » est publié par L'Union
(Union Nationale des Syndicats de Masseurs
Kinésithérapeutes Libéraux)

Publicité

Merci aux annonceurs

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Pour transmettre, vos idées, vos réflexions, vos commentaires, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

unsmkl@orange.fr

OK



Interview

Les modestes

1er décembre 2006

GRATUIT

kinés seront ils pillés par des pies voleuses grassement rémunérées?

Propos recueillis par Jidé

bon désir de FVR ?

Malheureusement jusqu'à présent l'histoire de notre profession nous a prouvé que cette possibilité existe. En tout cas l'UNION ne signera pas en l'état ...

Il n'existe malheureusement aucune garantie à ce que les deux syndicats se concertent avant toute signature ?

Non, aucune, il suffit qu'un des deux syndicats décide de signer sans en informer l'autre et la convention est applicable à tous les professionnels, ce scénario est récurrent d'ailleurs.

Au cours de négociations cruciales pour notre avenir ne serait il pas opportun de relancer l'intersyndicale ?

Je suis preneur de toute proposition de concertation de la part de nos amis de la FFMKR...

Il se dit que l'UNION impose comme préambule à toute négociation de la convention, l'ouverture de négociations sur le montant de nos lettres clé, confirmes-tu cette condition ?

Oui je le confirme, cette condition a été posée à FVR jeudi 23 novembre.

A combien estimes-tu le montant minimum acceptable de réévaluation des AMS, AMK ?

2,34 euros

A quoi correspond ce montant ?

C'est le simple rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de nos lettres clés au cours des 10 dernières années.

Pourquoi FVR refuse-t-il toute augmentation ?

Il se dit lié par l'ONDAM (Objectif National des dépenses d'Assurance Maladie) , lequel est fixé par les Parlementaires.

Que fait FVR de l'enveloppe d'économies gagnées sur l'optimisation des placements en CRF ?



Cette enveloppe est minimisée par l'U.N.C.A.M. suite à l'utilisation de critères de calcul redondants qui par le principe de la magie réduisent une enveloppe initialement évaluée entre 1,5 milliards et 2 milliards à 80 millions !

Qui plus est FVR souhaiterait répartir cette enveloppe réduite à sa portion la plus congrue entre les chirurgiens prescripteurs et les masseurs kinésithérapeutes.

**Les modestes**

1er décembre 2006

GRATUIT

kinés seront ils pillés par des pies voleuses grassement rémunérées?

Propos
recueillis
par Jidé

Ainsi FVR veut faire des chirurgiens orthopédistes les pies voleuses des professions de santé ?

En tout cas des masseurs kinésithérapeutes, oui !

Si l'U.N.C.A.M. estime ne pas pouvoir réévaluer nos lettres clés, ne penses-tu pas qu'il leur reste une solution pragmatique, réclamée par OK, qui est le Dépassement Autorisé ?

Je crois que cet espace de liberté demandé par la profession depuis longtemps devra un jour ou l'autre être créé. Sans réévaluation de nos lettres clés il n'y a que deux solutions à la restauration de notre pouvoir d'achat : la baisse des charges, ce que refuse Monsieur FVR au prétexte qu'il est lié par l'ONDAM, et la libéralisation des tarifs par la Dépassement Autorisé.

Cette solution du Dépassement Autorisé est bien évidemment très politique, les échéances électorales doivent elles être prises en compte pour négocier ce dossier ?

Oui, cela ne me pose aucun problème.

Es-tu partisan de négociations sous pression et sous tension ?

Visiblement Monsieur FVR ne comprend que le rapport de force.

FVR n'est il pas le poisson pilote du Ministre ?

En tout cas ce dernier se cache derrière le Parlement.

Tout ministre ne se place-t-il pas actuellement en fonction des futures échéances ?

Honnêtement d'après moi le Ministre pas forcément, mais les Parlementaires oui certainement.

Tout masseur kinésithérapeute n'est il pas un électeur ?

Ah et bien oui, il ne faut surtout pas l'oublier !

Et un électeur possède-t-il un pouvoir de nuisance vis à vis d'un ministre en place qui n'imposerait pas au directeur de l'U.N.C.A.M. de négocier avec loyauté ?

Sans doutes, surtout que notre Ministre sait pertinemment que notre image de marque est positive auprès des quelques vingt millions de patients différents que nous soignons par an, et qui sont aussi des électeurs.

Il serait peut être temps de rencontrer Xavier Bertrand ?

Une rencontre est prévue le 05 décembre prochain.

Jidé



1er décembre 2006 **GRATUIT**



Olivier K. Masseur-Kinésithérapeute.

« Je possède un cabinet à Rouen et je voudrais vendre des parts de celui-ci à mon assistante collaboratrice ; Cette dernière exerce avec moi depuis deux ans et tous les patients que je lui ai confiés sont satisfaits de ses services.

Dans le cadre d'une future association, à combien puis-je estimer la vente de cette clientèle ? »



Association des Experts en Estimation de Cabinet de Masso-Kinésithérapie.

L'AEECMK, association, loi 1901 regroupe actuellement des experts répartis sur toute la France, tous Masseurs-Kinésithérapeutes ayant au moins 10 ans d'exercice en libéral) sont à votre service pour :

une estimation,

pour le vendeur ou l'acheteur, quand il s'agit de donner la valeur d'un cabinet ou monter un dossier de crédit.

une expertise,

dans le cas d'un problème juridique : divorce, succession ou problème d'assurance.

Ils vous donneront deux chiffres :

Le «droit de présentation de clientèle »

le matériel.

Plus de détails sur notre site Internet :

<http://www.aeecmk.net>

POURQUOI LES M.K. LIBÉRAUX PARISIENS PRATIQUENT-ILS LES D.E ?

(NDLR) Suite à un phénomène qui se multiplie partout en France, nous publions ici le courrier d'un confrère de l'île de France, inquiet de la tournure que prennent les négociations conventionnelle.

Comme nous l'avons publié la semaine dernière, l'U.N.C.A.M. rejette non seulement notre demande d'ouverture aux dépassements, D.A. (Dépassement Autorisé), mais veut aussi tout bonnement interdire le D.E. (Dépassement Exigence).

Cette question, à l'heure où nos négociateurs syndicaux se préparent à finaliser le texte de notre nouvelle convention avec les représentants de l'UNCAM semble récurrente.

La réponse est fort simple : **POUR SURVIVRE.**

En effet, bien que PARIS ne soit pas la seule ville où cet usage conventionnel soit pratiqué

(voir LYON, NICE, MARSEILLE, GRENOBLE....La liste des grandes villes de France est longue), la capitale est la seule ville dans laquelle les caisses ont évoqué formellement le problème, alors que le phénomène semblait tacitement reconnu.

Dans un département proche de PARIS (dit banlieue chic), il est même tout à fait accepté par les caisses, du moment qu'il ne dépasse pas....15 euros.

Ils sont 85 % à pratiquer les DE!!!!

Ces caisses nous laissent pratiquer les dépassements, car nous jouons le jeu de... le télétrans.

Alors où réside le problème de la facturation des D.E. ?

-Pour les caisses ? Elles ne remboursent pas un cen-

POURQUOI LES M.K. LIBERAUX PARISIENS PRATIQUENT-ILS LES D.E ?

time aux assurés.

-Pour les mutuelles ? Elles proposent des contrats incluant le remboursement des D.E. et des H.N. à leurs clients, pour tous les professionnels de santé.

-Pour les patients ? Je n'ai, à ce jour, jamais entendu parler d'un cas semblable.

-Pour les M.K. ? OUI, SOUVENT, car à la question rituelle de fin de séance, lorsqu'ils nous demandent : «combien je vous dois » une fois leur stupéfaction passée, c'est toujours : GARDEZ LA MONNAIE

alors oui, il faut rester crédible, nos actes ont une haute valeur pour nos patients et doivent donc être justement rémunérés.

Il est vrai que sur l'île de France et dans les grandes villes, nos patients n'ont pas les mêmes revenus qu'en province ou à la campagne.

PARIS concentre quand même 50 % des assujettis à l'I.S.F. en France !!

Les plus hauts revenus y résident, y séjournent.

Mais bien entendu, il y a aussi les autres, les petits revenus, les SDF, les smicards, les CMU, les ÂMES.

Ici, dans notre profession, on les reçoit comme les autres, on les soigne comme les autres, avec les mêmes moyens techniques que les autres, mais évidemment AU TARIF CONVENTIONNE ;

Quelle est notre véritable situation financière ?

-Nous vivons dans une ville où les loyers ont flambé : 70 M2 en intra-muros =1500 euros en local professionnel.

Nous rajoutons un peu moins en local d'habitation, mais avec trois enfants, c'est plus grand, donc 1200 Euros au minimum.



1er décembre 2006

GRATUIT

- ◆ Les transports : impossible en voiture et avec P V, stationnement payant, car caducée pas reconnu. Possible en scooter, mais peu de stationnements réservés à cet effet et mise en fourrière (c'est nouveau, et cela marche).
- Reste la trottinette ou le vélo, mais pas facile avec l'ordinateur, le matériel d'électro. ou de cryo. sur le dos.

Et pourtant, d'après la caisse légère baisse des IFD. Bien sûr, on pratique tous des dépassements sur les Dom. Et le jour où on ne pourra plus le faire, il n'y aura plus de Dom sur PARIS !!! À 2 ou 4 euros alors que le plombier ou DARTY sont à 60 euros....

On ne peut même pas se rembourser le ticket de métro aller-retour.

ALORS BIEN SÛR,

Il existe les fossoyeurs de la kinésithérapie, peu nombreux, mais bien organisés.

Ceux la n'ont pas de scrupules : des honoraires minimums à 35 euros au cabinet, 50 au domicile. pas ou peu de prise ne charge CMU ou ALD.

Des usines garantissant à leurs assistants jusqu'à 10 000 euros/mois.

De la Kiné respiratoire à la chaîne toutes les 10 minutes, 7 jours sur 7. INCROYABLE, MAIS VRAI ! DÉPASSEMENT D'HONORAIRES A 100% GARANTIS MAIS INCONTOURNABLES PAR LEURS FILIERES.

Là, le conseil de l'ordre aura son mot à dire, je l'espère, car ils pourrissent notre image.

EN CONCLUSION

Si nous avons des honoraires décentes, ce serait plus facile. Mais À PARIS on gardera les médecins, les avocats, les architectes, les huissiers, les restaurants (?), et tous les services les plus chers de France, quoiqu'il puisse nous arriver.

Au fait, demandez donc, à tous ces professionnels pourquoi leurs honoraires sont si élevés !

Le déserteur

Ayant quelques angoisses quant à notre avenir, je vous adresse la version "kinésithérapique" du "déserteur", signé BORIS VIAN/REGGIANI 1964.

Monsieur le Président, je vous fais une lettre, que vous lirez peut être, si vous avez le temps.

Je viens de recevoir ma nouvelle convention pour partir au travail, avant Janvier prochain.

Monsieur le Président, je ne vais pas l'accepter.

Je ne suis pas sur terre pour me faire exploiter.

C'est pas pour vous fâcher, il faut que je vous dise : ma décision est prise, je ne vais pas signer.

Depuis que je suis diplômé, j'ai pu soigner des pères j'ai pu soigner des mères et même des enfants.

Ma femme a tant souffert, qu'elle est partie ailleurs et se moque de vos bombes, elle est à l'UNCAM !

Quand j'étais conventionné, on m'a volé ma santé



1er décembre 2006

GRATUIT

on m'a volé ma retraite mon URSSAF et toutes mes illusions.

Demain, de bon matin, je fermerai ma porte au nez des années mortes, j'irai vers les électeurs.

Je diffuserai dans toute la France

de Bretagne en Provence.

A tous les assurés je clamerai, ALLEZ A L'HOPITAL,

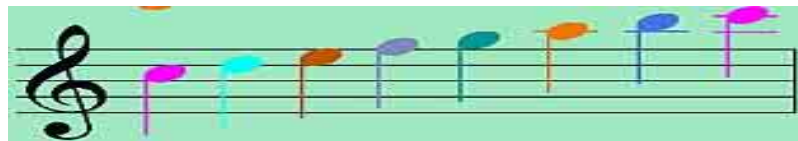
je ne peux plus vous soigner, je ne peux plus exercer honorablement, écrivez à l'UNCAM, car pourtant vous êtes de bons contribuables.

Monsieur le Président,

si vous me poursuivez, prévenez vos agents

que je n'aurai pas d'armes et qu'ils pourront fermer le cabinet.

Christian BOSS 11/2006



Ils s'affichent en gros !!!

Suite de notre grand concours photo.

Nous restons bouche bée devant les dimensions de ces enseignes lumineuses (20cm sur 3 mètres) qui ne peuvent être liés qu'à un problème de conversion.

Nous rappelons au confrère concerné, que seul une plaque de 20x30cm est, à l'heure actuelle, autorisée par les textes conventionnels.

A noter la petite enseigne lumineuse marquée «KINE» au cas où on n'aurait pas vu la première...

La taille de ces enseignes nous inspire plus une rime avec Charcuterie qu'avec Déontologie.

A vos photos...



OK



Mise au point juridique

GRATUIT

1er décembre 2006

Depuis quelques années, les kinésithérapeutes sont régulièrement sollicités par des laboratoires ou des fabricants pour conseiller à leurs patients l'achat de tel ou tel produit, voire de servir de dépositaires pour ces mêmes produits.

A titre d'incitation à cette activité annexe, il leur est proposé un intéressement soit sous forme de pourcentage, soit, plus fréquemment, en nature (1 unité offerte au praticien pour un certain nombre d'unités vendues... libre à lui de la vendre pour son compte personnel). Au nom de la diversification, l'argument est souvent avancé de la franchise de TVA accordée par le Code Général des Impôts jusqu'à un seuil de 27000€.

Mais, que nous intervenions dans un but thérapeutique, esthétique ou de bien-être, nous demeurons « profession de santé », et comme tels soumis aux règles édictées par le Code de la Santé Publique. Or, celui-ci énonce, en son article L 4113-8 (qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes en application de l'article L 4321-19) : « **Sauf les cas mentionnés aux articles L. 4211-3 et L. 5125-2, est interdit le fait, pour les praticiens mentionnés au présent livre, de recevoir, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, des intérêts ou ristournes proportionnels**

ou non au nombre des unités prescrites ou vendues, qu'il s'agisse de médicaments, d'appareils orthopédiques ou autres, de quelque nature qu'ils soient. Sont interdits la formation et le fonctionnement de sociétés dont le but manifeste est la recherche des intérêts ou ristournes définis ci-dessus, et revenant aux individus eux-mêmes ou au groupe constitué à cet effet, ainsi que l'exercice pour le même objet de la profession de pharmacien et de celles de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme ».

Au terme de cet article, il apparaît que la facturation directe au client par le laboratoire ou le fabricant, manifestement destinée à contourner ces dispositions n'est qu'illusoire, dans la mesure où le kinésithérapeute-prescripteur-vendeur-représentant reçoit de manière indirecte un intérêt ou une ristourne proportionnels au nombre d'unités vendues.

Cette pratique me semble donc incompatible avec celle de notre profession.

ROLAND ROCTON Kinésithérapeute expert près la Cour d'Appel de Versailles

<http://www.kinelegis.com/>

Evitez la majoration de 25% sur votre bénéfice imposable ! ADHEREZ A L'ANGAK

Pour 190 € , payez moins d'Impôts



Agréement n° 14-AR6-02

Association
Nationale
de Gestion
Agréée
de Professions
de Santé



« Ne vous laissez pas imposer sur un bénéfice que vous n'avez pas réalisé ! »

- Gratuits : Avec votre adhésion, le logiciel complet Compta Expert ou les Livres Comptables.
- Séminaires de formation.
- Conseils rapides à votre disposition par téléphone, mail ou rendez-vous.
- Information permanente par notre Newsletter : Ang@k.infomail.
- Envoi de votre comptabilité et votre 2035 par internet.

POUR ADHERER : WWW.ANGAK.COM

Jeunes diplômés : dans les 3 premiers mois de votre activité libérale
Changement d'association : Démission par lettre recommandée avec A.R.
au 31 décembre 2006 simultanément à l'adhésion à l'ANGAK

Renseignements : Info@angak.com



Les kinés dans la ligne

1er décembre 2006

GRATUIT

Propos
recueillis
par Jidé

de mire de la revue « Prescrire » !

Le n° 277 de la revue Prescrire propose de la page 268 à la page 270 les recommandations suivantes :

"Bronchiolite : pas de kinésithérapie respiratoire systématique Absence d'efficacité démontrée mais risque de fracture de côtes.

La bronchiolite est le plus souvent bénigne. La priorité est de surveiller de près l'évolution de la gêne respiratoire et l'alimentation, et d'envisager une hospitalisation en cas d'aggravation."

A la lecture de cet article Didier EVENOU, cadre supérieur kinésithérapeute à l'Hôpital pédiatrique Robert Debré, et Président du réseau bronchiolite Ile de France, a accepté de remettre les pendules à l'heure

En préambule notre confrère lit un extrait de la déclaration de Xavier Bertrand au sujet de la bronchiolite, faite le 22 novembre 2006 à l'Assemblée Nationale :

« J'ai décidé de reprendre le remboursement à 100% du SYNAGIS (NDLR : antiviral actif contre le VRS de la bronchiolite), bien que nous n'avons toujours pas les études fiables que nous attendons. C'est la responsabilité de la solidarité nationale que de prendre en charge ces médicaments parmi les plus onéreux. Je voudrais aussi indiquer très clairement qu'il y a d'autres traitements contre la bronchiolite et qu'il ne faut en aucun cas éviter de se tourner vers la kinésithérapie respiratoire. » Le ministre a salué la qualité du travail des masseurs kinésithérapeutes.

Didier EVENOU poursuit en regrettant la méthode journalistique de Prescrire pour traiter ce dossier. En effet, si l'on ne peut qu'être d'accord avec la réserve selon laquelle la kinésithérapie respiratoire ne doit pas être systématique pour traiter la bronchiolite, il n'en demeure pas moins qu'affirmer que la kinésithérapie respiratoire n'a pas d'efficacité démontrée et que la technique présente un risque de fracture de côtes, amène le médecin à ne plus prescrire un tel traitement, ce qui portera préjudice aux enfants malades.

Notre confrère nous rappelle qu'en 2002, Chalumeau (et Coll) écrivait dans la revue Pédiatrie Radiologie un article dans lequel il prouvait qu'effectivement il pouvait y avoir fractures de côtes, **mais que ce risque était exceptionnel et que les raisons étio pathogéniques n'étaient pas connues**, et que la kinésithérapie n'était pas mise plus en avant que d'autres causes potentielles comme la maltraitance. La revue Prescrire extrapole à partir de cette restriction de Chalumeau (et Coll) en donnant le chiffre de 1 pour 1000, risque statistique de fractures de côtes, sans apporter la preuve que ce chiffre est dû à la seule kinésithérapie, tout en l'insinuant.

Selon Didier EVENOU quasiment 480000 bébés sont traités chaque année par kinésithérapie respiratoire, si le risque de 1 pour 1000 était effectif ce ne sont pas moins de 480 bébés chaque année qui seraient victimes de fractures de côtes, or **à sa connaissance rien de tel n'a jamais été décrit.**

(NDLR : au cours de l'année 2005, les 17427 MK assurés en RCP au Sou Médical ont déclaré en tout et pour tout une seule fracture de côte consolidée révélée par une radiographie pulmonaire chez un enfant de 3 mois et attribuée à des séances de kinésithérapie respiratoire. Tout en extrapolant à l'ensemble des MK, tout en estimant que les déclarations ne reflètent pas la totalité des événements survenus, on peut estimer que ce risque est bien largement inférieur à 1 pour 1000 ...)

Quant au traitement de la bronchiolite Didier EVENOU rappelle que l'intervention du kinésithérapeute consiste en un traitement symptomatique d'un élément de l'obstruction qui est l'encombrement bronchique : nul part il n'a été affirmé que la kinésithérapie traite le virus de la bronchiolite, puisque nous nous bornons à traiter des symptômes. Notre confrère ajoute que le meilleur élément de surveillance de cet enfant est le kinésithérapeute quand l'article de Prescrire laisse entendre que les parents devraient apprendre les signes cliniques pour réagir, alors que les parents ne peuvent avoir une vision objective de la situation clinique de leur enfant... Pour Didier EVENOU, dans une situation d'épidémie le professionnel le mieux à même aujourd'hui de pouvoir surveiller l'évolution de ces enfants pour éventuellement les adresser au médecin ou aux urgences pédiatriques, **c'est le kinésithérapeute qui va suivre l'évolution de la pathologie.**



Les kinés dans la ligne

1er décembre 2006

GRATUIT

Propos
recueillis
par Jidé

de mire de la revue « Prescrire » !

Didier EVENOU précise également que la bibliographie sur laquelle s'appuie la revue Prescrire pour tenter de conclure à l'absence d'efficacité démontrée, est essentiellement Anglo-saxonne et que la kinésithérapie respiratoire Anglo-saxonne de désencombrement n'est pas constituée de techniques d'AFE mais est constituée essentiellement de percussions, vibrations et drainage de posture, **techniques dont l'inefficacité dans le désencombrement des enfants atteints de bronchiolite est effectivement reconnue chez nous aussi, depuis 1994...** Pour ce qui est de l'efficacité des techniques actuellement pratiquées en France du type AFE mais inusitées chez les Anglo Saxons, une étude en double aveugle est actuellement en cours (BRONKINOU).

Pour Didier EVENOU la revue Prescrire préjuge à priori, sans aucun élément probant, de l'inefficacité des techniques de désencombrement utilisées de nos jours par les kinésithérapeutes pour traiter les enfants encombrés, à savoir l'AFE, en se basant essentiellement sur des articles consacrés à des techniques abandonnées par les kinésithérapeutes Français depuis plusieurs années, alors que ni l'inefficacité ni l'efficacité des techniques d'AFE n'ont été à ce jour prouvées. L'absence d'efficacité prouvée n'est pas une preuve d'inefficacité.

Enfin Didier EVENOU termine sur cet article en reconnaissant qu'aucune étude n'a été faite sur la douleur provoquée par les séances de kinésithérapie respiratoire, mais que selon le test de pré-contrainte décrit par Fausser et Vinçon, le kinésithérapeute est capable de repérer avant chaque séance l'enfant qui manifestera une réaction douloureuse à la pression du thorax et de l'abdomen. C'est un élé-

ment nous dit Didier EVENOU, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui est un gage de sécurité pour les nourrissons dans le cadre de la qualité des soins, et pour les kinésithérapeutes dans un engagement de qualité de pratique.

Sur le fond, j'estime en mon âme et conscience qu'un article sur la bronchiolite s'intéressant aux techniques Anglo-Saxonnes mais dont les conclusions sont étendues aux pratiques Françaises qui sont des techniques différentes, est très discutable intellectuellement.

Au surplus je m'interroge légitimement sur la chronologie des faits : le 13 août 1999 autorisation de mise sur le marché du SYNAGIS, remboursement du SYNAGIS à 100%, le 10 novembre 2006 le remboursement est abaissé à 35% par manque d'études fiables pourtant demandées par le Ministère depuis 2000, le 15 novembre la revue Prescrire remet en cause le traitement de la bronchiolite par la kinésithérapie au moyen d'arguments très critiquables, le 22 novembre Xavier Bertrand annonce le retour du remboursement à 100% du SYNAGIS, tout en précisant que le traitement de la bronchiolite ne se limite pas aux seuls médicaments mais repose également sur la kinésithérapie. Le pic épidémiologique étant attendu pour les jours à venir... Il apparaît dès lors très clairement que l'annonce du remboursement à 100% d'un traitement dont le coût atteint 4525 euros par enfant traité tranquilliserait autant les parents que le laboratoire Abbott qui commercialise le SYNAGIS alors qu'aucune étude convaincante n'a été fournie au Ministère. Sur ce, l'article de Prescrire tombe à point nommé pour alerter les prescripteurs d'un éventuel risque, suivant la méthodologie journalistique discutable évoquée précédemment, du traitement par kinésithérapie.

Je rappelle que les kinésithérapeutes font un travail de qualité, comme le précise Monsieur le Ministre de la santé, et je rajouterai y compris dans la prise en charge du désencombrement des tout petits, qui plus est pour des sommes dérisoires en comparaison d'autres traitements somptuaires ...

Jidé



L'ostéopathie discutée

1er décembre 2006

GRATUIT

Par Jacques
LAPOUMEROLIE

au ministère de la santé - 28/11/06

Réunion du 28/11/06 Ministère de la Santé et des Solidarités.

Réunion à l'initiative de M le Pr. Brunelle, conseiller technique du Ministre de la Santé et des Solidarités en présence des représentants de: l'Union; FFMKR; SNIFMK; FNEK; CNOMK; DGS; DHOS ;

L'ordre du jour porte sur la préparation des décrets d'application de loi du 4 mars 2002, dont l'article 75 « reconnaissait » l'ostéopathie.

M le Pr. Brunelle nous informe que la lecture juridique du secrétariat ministériel montre qu'il est impossible de dire à qui est réservé le titre d'ostéopathe.

Nous nous dirigeons donc vers une compétence partagée du titre entre les trois postulants, (médecins, MK, et « ni-ni ») mais sans création d'une nouvelle profession.

Les médecins reçus lundi, auraient émis un avis négatif, ne voulant pas partager une responsabilité sur une pratique qu'ils jugent déviante.

Le conseiller du Ministre nous encourage cependant à réfléchir sur ce dossier avec eux.

La commission inter ministérielle réunie ce même lundi a fixé les conditions d'agrément des écoles :

- demande d'évaluation d'accréditation
- qualité des stages
- qualification de l'équipe pédagogique
- salubrité des locaux
- coût de la formation

Elle aurait fixé la liste des actes "interdits":

- toutes manœuvres à visée obstétricale
- touchers pelviens, sauf ceux inhérents à la compétence professionnelle déjà en vigueur
- manipulations cervicales et les manipulations du crâne chez le nourrisson." Matignon" les souhaite sur prescription en attendant l'évaluation de l'HAS.

Gestion du « stock » des « ni-ni » en cours:

- la commission inter ministérielle demanderait que chaque impétrant fasse une demande écrite auprès du préfet concerné
- la "fenêtre de tir" serait limitée à six mois
- les DRASS auraient un an pour délibérer, le silence de l'administration valant rejet.
- la composition des commissions apte à décider sera à mettre en place et l'agrément des écoles serait d'une durée de cinq ans renouvelable.
- ces commissions devront être légitimées.

Les représentants de notre profession ont soulevé avec force et vigueur les diverses interrogations exprimées depuis de nombreux mois, et qui sont toujours d'actualité; le vice-président du CNOMK a même souhaité quitter la table dès la première annonce du Professeur Brunelle.....

M le Pr. Brunelle nous a informé que la commission inter ministérielle se réunit lundi prochain et nous a demandé de lui fournir nos réflexions; s'attendant à de nombreux futurs recours contre les décrets qui, en tout état de cause, seront proposés le 27 décembre 2007.

Jacques LAPOUMEROLIE

Petites Annonces

1er décembre 2006

GRATUIT**GRATUITES**

CHERCHE MK PARIS
Mercredi 29/11/2006, 75017

EGHBAL, helene.eghbal@free.fr

Je cherche un MK pour mon remplacement congé maternité Paris 17ème. Si possible à partir du 18 déc. jusqu'au 30 avril 07. Rééducation, DLM, Uro souhaité.

URGENT

Urgent - remplacement/succession
Mercredi 29/11/2006, 13

RISPAIL François, f.rispail@laposte.net

ARLES (13) URGENT

Cause décès, cherche remplaçant et/ou successeur
Clientèle kiné tenue depuis 24 ans + matériel
Local équipé en location
CONDITIONS A DEBATTRE
Tél. : 04-90-18-33-33

Cherche remplacement 40
Mercredi 29/11/2006, 40

BURY, patrick.bury2@wanadoo.fr

Kiné DE 43ans, expérimenté, cherche remplacement proches alentours de Dax, dispo les matins du 8/1/7 au 16/2/7, merci de me contacter par mail patrick.bury2@wanadoo.fr

Remplacement kiné Toulouse
Mercredi 29/11/2006, 31

Galdin, pmgaldin@free.fr

Kiné Toulouse cherche remplaçant(e) du 1 au 6 janvier, du 12 au 17 février et du 9 au 14 avril 2007.
Tel 06 83 39 32 93

Cherche assistanat Perpignan
Mardi 28/11/2006, 66

PIRARD, jp_kine@otmail.com

Mk de '94 recherche assistanat sur Perpignan et alentours. Vous pouvez me contacter par mail ou au 0618705665

Cherche Assistant(e)
Mardi 28/11/2006, 63

PROVOST, pascal.provost4@wanadoo.fr

Cherche Assistant(e) sur Clermont-Ferrand ville

Vente parts SCM 57
Mardi 28/11/2006, 57

Dominique, parmentier.dominique@wanadoo.fr

Kinésithérapeute, vends parts SCM dans cabinet (un kiné, un ostéo) proche SAINT-AVOLD.
Tél: 06 32 68 04 61

Vente
Mardi 28/11/2006, 84

Grandmougin, bernard.grandmougin@trev.fr

Urgent vends cabinet tenu 25 ans
25 k euros: CA 2005 96 K euros
04 90 79 50 14

Recherche Assistant(e) St Raphaël (83)
Mardi 28/11/2006, Var, France

Cabinet St Raphael (83),
MOUNIA.ABBAD@WANADOO.FR

CABINET DE REEDUCATION ST RAPHAEL (83) CHERCHE MKF OU MKH POUR COLLABORATION OU REMPLACEMENT LONGUE DUREE, POSTE TEMPS PLEIN, TRAVAIL DIVERSIFIE (CABINET, MAISON DE RETRAITE, DOMICILE)
RETRO INTERRESSANTE, AMBIANCE JEUNE ET DYNAMIQUE.
POSTE DISPONIBLE A PARTIR 1ER DECEMBRE 2006
CONTACTER LE 06.82.99.52.78

Cherche remplaçant(e)

Mardi 28/11/2006, Gard, France

MAUREL-ASTIER, NOCLERCO, NICLOUD, marion.nicoud@wanadoo.fr

Cabinet de 3 kinés associés, soins au cabinet et à domicile, cherchons remplaçant(e) à partir de janvier 2007 pour plusieurs périodes de congés

Petites Annonces



1er décembre 2006

GRATUIT

GRATUITES

35 - cession cabinet
Lundi 27/11/2006, 35

Stéphane, noe1002@free.fr

35 - Cède cabinet à 10 km de Rennes, en SCM (charges partagées en deux, env. 300€ chacun), tout équipé (y compris télétrans)
CA 23.200€ en 2005 sur 4 après-midi (Parce que je suis absent tous les matins, je donne mes urgences, domiciles et soins du matin à mon associé mais je ne peux pas savoir combien ça représente en terme de CA)

Possibilité de développement du cabinet : ville en expansion, nouveaux médecins, idéal première installation.

Possibilité de reprendre les domiciles (respi, HAD, MR...) pour augmenter le temps de travail.

Cédé pour 5.000€ (parts de SCM, matériel et clientèle)

Tél. : 06.83.44.34.75

Mail : noe1002@free.fr

Cherche remplaçant TOULOUSE
Dimanche 26/11/2006, 31

Lafont, july78@free.fr

Bonjour, je cherche un ou une remplaçant(e) pour la semaine du

02 au 05 janvier 2007.

Le cabinet est situé à dix minutes de la gare Matabiau.

Ambiance sympa!

Vous pouvez me contacter au 0668512600.

A bientôt.

Assistanat à Carcassonne
Dimanche 26/11/2006, 11

Magdic, magdic.laurent@neuf.fr

Cabinet de rééducation à Carcassonne 11.
Urgent. Cause départ, nous recherchons un(e) assistant(e) plein temps à partir du 1 Janvier 2007
Tel : 04 68 47 24 78

VENTE CABINET
Dimanche 26/11/2006, 30

Lacroix hervek, kh.lacroix@free.fr

MK VEND CABINET DEPT GARD 25 KM D AVIGNON
ET 40 KM DE NIMES 2 TEMPS PLEIN ORIENT THER
MANUELLE

CHIFF D AFF 140000 EUROS + LOCAL PROF AP-
PART F3 (vente ou loyer)
ETUDIE TTES PROP ET TTES FORMULES
TEL 04 66 39 81 23
MERC!

CABINET METZ VILLE (57)
Samedi 25/11/2006, 57

Patrick, patrick.auber@laposte.net

57 Metz Vends Clientèle tenue 17 ans + matériel + local.

Peut intéresser MK pratiquant Mézières, thérapie manuelle, école du dos, massages relaxants
tel : 06.61.06.75.85

NICE cède 50% clientèle KINE cause retraite
vendredi 24/11/2006, alpes maritimes

PICQUETTE Alain, picquette.alain@neuf.fr

NICE VENDS 50%CLIENTELE+MATERIEL CAUSE
DEPART L'UN DES ASSOCIES.HONORAIRES 210K€
EN CONSTANTE PROGRESSION.FORTE RENTABI-
LITE.CABINET DE KINE CLASSE 14ème SUR
794.POSSIBILITE RACHAT MURS
100M2.CONDITIONS A DEBATTRE.

Cherche assistant(e)
Jeudi 23/11/2006, Ardennes

Pascaline, balle.frederic@wanadoo.fr

Ardennes (08) frontière belge cherche assistant(e)
urgent à partir janvier 2007 tel: 03-24-41-78-90

Remplacement janvier
Jeudi 23/11/2006, 83

Besserer, tomba2@free.fr

Recherche remplaçant(e) du 6 au 20 janvier 2006
à Roquebrune sur Argens (15 in Fréjus) Planning
rempli garanti; possibilité de logement.
Tel: 06 05 034 91 80

Petites Annonces

1er décembre 2006

GRATUIT**GRATUITES**

Ch. assistant en vue association
Mercredi 22/11/2006, 13

Aquilina, Philippe, philetpasc@cegetel.net

Cabinet Marseille centre fort, CA, bonne ambiance, secrétaire, clim, possibilité temps partiel, cherche assistant en vue d'association en SCM. Poste à pourvoir au 4/12/06. Contacter Mr AQUILINA 0660378415 ou MR MOURRARET 0677464827

Vente
Mercredi 22/11/2006, 64 FRANCE

VERCAUTEREN, vercauteren.georges@wanadoo.fr

64 Mourenx région Pau Vds cause accident invalidité 50% parts SCM Cabinet très bien situé et équipé, piscine, sauna, salle de musculation, CA perso 90K, Prix très intéressant, Tel 06 80 70 68 93 ou 05 59 60 07 07

Remplacement/assistant
Mercredi 22/11/2006, 83

Laurent y, laurent.ya@wanadoo.fr

Raison de départ recherche remplace/assistant dans cabinet à Saint-Raphaël tel; 0683500854

Cherche remplaçant(e) ouest lyonnais
Mardi 21/11/2006, 69

Camille BOUCHERON LARDANCHET, camillelardanchet@yahoo.fr

-69- cherche remplaçant(e) MKDE à temps complet de février à juin 2007 (cause congés maternité) dans cabinet de groupe à La Tour de Salvagny (15 min au nord-ouest de Lyon). Equipements et activités variés: balnéo, endemo, gym...
Merci de me contacter par e-mail ou au 06.08.51.62.47

Kiné
Mardi 21/11/2006, 62 Carvin

Melanie, dany_marrannes@cbssc.canon.fr

Carvin, urgent, recherche assistant(e), disponible

immédiatement, pour un temps plein.
Pour plus d'information n'hésiter pas à me contacter au 03 20 07 08 00 le soir
Merci :-)

ASSOCIATION
Mardi 21/11/2006, 41

PASTY, AJ.PASTY@WANADOO.FR

KINE PROPOSE ASSOCIATION (SCM) AVANT RETRAITE.CABINET BORDS DE LOIRE, PROCHE BLOIS. TEL/FAX 02 54 81 60 24

MKDE REGION CENTRE
Lundi 20/11/2006, 41

OLIVIER, moniquedenis@aol.com

Recherche MKDE remplaçant du 26 déc. 2006 au 5 Janvier 2007- rétrocession 80/20 a Mer près de Blois région centre, possibilité d hébergement. Merci de contacter Mr O DENIS tel 06 74 31 05 12

Recherche 2 assistants
Lundi 20/11/2006, 974 La Réunion

Lebrisse, Celine.LEBRISSE@wanadoo.fr

Cabinet recherche 2 assistants (si possible couple) pour reprendre postes libres à partir 1er mars 2007. 1er poste cab + dom env. 100 patients/sem, 2eme poste dom uniquement env. 80 patients/sem. Une secrétaire s'occupe des papiers, logiciel Véga, télétrans.

Hyères, Var. MKF recherche assistant(e)
Dimanche 19/11/2006, 83

Isabelle, isabelle.seguinot@libertysurf.fr

MKF à Hyères dans le Var recherche assistant(e) mi-temps dès que possible. Possibilité d'extension. Merci de me joindre soit par email soit au 06 11 89 39 34

Vacances février et paques
Dimanche 19/11/2006, 17

Doreau, nicolas.doreau@libertysurf.fr

Petites Annonces

1er décembre 2006

GRATUIT**GRATUITES**

Couple kiné cherche couple kiné ou 1 remplaçant dans cabinets de groupe pluridisciplinaire à MONTPELLIER DE MEDILLAN (17) et SAUJON (17) pour les vacances de février du 25.02.2007 au 10.03.2007 et pour les vacances de Paques 15.04.2007 au 30.04.2007 (100 patients par semaine par cab.) Possibilités de logement à 150m de la plage tout près de Royan dans F2 tout confort. Tel 06.07.74.58.89 ou 05.46.91.60.88 ou 06.07.60.13.83

Cède gratis part SCM NICE
Dimanche 19/11/2006, 06

DURETETE, philippe.duretete@wanadoo.fr

Cause départ cède parts SCM .Tps plein .Idéal spé. sport .URGENT janv. /07 tel 0493874307

Cherche assistant vue association
Dimanche 19/11/2006, 06

DURETETE Philippe, philippe.duretete@wanadoo.fr

Reprise patientèle NICE centre (idéal spéc. sport)
tps plein janv. /07 tel
0493874307

Cherche assistante
Samedi 18/11/2006, 31

Benoist, ben2van@aliceads1.fr

Cabinet de kinésithérapie du sport à Toulouse, cherche assistante pour soins a domicile et au cabinet possibilité d'intervention sur le terrain début d'activité : janvier 2007 a bientôt
06.86.07.12.20

CHERCHE KINE / CLIENTELE ASSUREE
Samedi 18/11/2006, Rhône alpes

MEKKI, swafeet@yahoo.fr

Cause /départ Kiné
Cabinet PARAMEDICAL / Charpenne, Lyon Villeurbanne, bien situé, cherche Kiné, 1 ou 2 personnes. CLIENTELE ASSUREE.
TEL / 04 78 89 96 50
MOB / 06 84 54 20 69

Recherche assistant
vendredi 17/11/2006, 45

Aquakiné, momo-kine@wanadoo.fr

45- gros cab 200m2 cher assist. plein tps. Balnéo, ortho, mains, UG...
02-38-79-61-79

Remplacement en SAVOIE
vendredi 17/11/2006, 73

Centre zander, CENTREZANDER@MAGIC.fr

CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE SITUÉ A AIX LES BAINS EN SAVOIE RECHERCHE DES KINESITHERAPEUTES POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS DU 18/12/06 AU 15/01/07 OU 26/12/06 AU 05/01/07 avec prise en charge du logement si nécessaire. Pour plus d'infos sur le poste ou le centre merci de contacter mme GOFFART au 04.79.61.41.33 du lundi au vendredi sauf le mercredi ou centrezander@magic.fr

CHERCHE ASSISTANT (E)
vendredi 17/11/2006, 51

MKDE51, h.cusimano@tele2.fr

URGENT, recherche assistant(e) dynamique, motivé(e) et possédant un bon relationnel, pour cabinet situé à REIMS.

Bonnes conditions de travail.
Contact au 06 12 22 18 07

Propose remplacement
vendredi 17/11/2006, 51

MKDE51, h.cusimano@tele2.fr

URGENT,
cherche de suite remplaçant(e) pour cabinet situé à REIMS.

Contact au 06 12 22 18 07

**RETROUVEZ TOUTES NOS
ANNONCES SUR INTERNET**

<http://www.snmkr.fr>

<http://www.objectif-kine.com/>